

*Date de dépôt : 14 novembre 2012*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Meissner, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Eric Bertinat, Marc Falquet, Bernhard Riedweg, Christo Ivanov, François Lefort, Philippe Morel, Esther Hartman, Brigitte Schneider-Bidaux : Procter & Gamble réduit la voilure, le Conseil d'Etat ne doit pas se laisser piéger !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 7 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- que Procter & Gamble va réduire ses effectifs à l'échelon international;*
- qu'au niveau mondial 10% des effectifs seront supprimés;*
- que le siège de Genève ne sera pas épargné;*
- que cette entreprise est le troisième employeur privé du canton avec 3 150 collaborateurs;*
- que, après la fermeture de Merck Serono, le canton encaisse un nouveau coup dur;*
- que le Conseil d'Etat n'a rien vu venir dans le cas de Merck Serono;*
- que Procter & Gamble n'a pas été en mesure de chiffrer précisément le nombre d'emplois concernés;*
- qu'il convient de réagir au plus vite et d'élaborer une réponse coordonnée;*
- que la situation économique est immanquablement en train de se dégrader dans l'arc lémanique;*

- *que l'essor économique de l'Asie et la perte de compétitivité de la Suisse sont de mauvais augure pour l'emploi;*
- invite le Conseil d'Etat*
- *à intensifier ses rapports avec les entreprises, quelle que soit leur taille, afin de préparer avec ces dernières les mesures envisageables pour restaurer la compétitivité et l'attractivité de Genève.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les racines de Procter & Gamble à Genève remontent à 1956 quand l'entreprise y crée ses quartiers généraux pour les marchés lointains, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie, puis le centre opérationnel pour le marché suisse. Cinquante ans plus tard, avec quelque 3000 collaboratrices et collaborateurs majoritairement suisses et européens, Procter & Gamble (P&G) est devenue le 3<sup>e</sup> employeur privé du canton avec, en moyenne sur les 10 dernières années, environ 200 recrutements par année dont un sur deux dans la région genevoise.

Depuis son implantation à Genève, les services de l'Etat ont toujours entretenu des relations suivies et fréquentes avec la direction de P&G. Le service de la promotion économique de Genève (SPEG), le département des finances ou encore celui de la solidarité et de l'emploi rencontrent régulièrement les dirigeants de l'entreprise.

### **Restructuration à l'international**

L'exemple de P&G à Genève illustre ce que le développement durable d'une entreprise de cette envergure apporte à un territoire : compétences et savoir-faire, emplois directs et indirects, développement de clusters, renforcement d'industries et secteurs connexes. P&G participe ainsi incontestablement à la vitalité et au rayonnement de Genève. Mais comme nous l'a rappelé le cas Merck Serono, nulle présence d'entreprise n'est à jamais acquise et il convient dès lors de maintenir notre compétitivité en termes de conditions-cadres, de formation, d'aide à la recherche ou encore de soutien à l'innovation.

Suite à l'annonce, au printemps 2012, d'une restructuration au niveau mondial touchant 10% des effectifs de l'entreprise, le conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), M. Pierre-François Unger, et le conseiller d'Etat chargé du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), M. François Longchamp, ont rencontré la direction de P&G. Celle-ci a présenté l'impact de la restructuration de P&G au niveau international sur le site genevois. Une séance avec les représentants de plusieurs directions et services cantonaux (office cantonal de la population, office cantonal de l'emploi, direction générale des affaires économiques, service de la main-d'œuvre étrangère, service de la promotion économique de Genève) et la direction de P&G a également eu lieu pour faire le point sur la situation de l'emploi chez P&G, comme c'est d'ailleurs le cas chaque année, et ce, depuis de nombreuses années.

Les départs qui ont été notés chez P&G à Genève dans le cadre de la restructuration en cours ont été jusqu'ici des départs volontaires assortis de conditions attractives pour les employés qui se sont montrés intéressés par cette voie.

La direction de P&G a confirmé, le 23 août dernier, qu'elle s'attendait à devoir effectuer à Genève au plus 10 à 20 licenciements (séparations involontaires) dans le cadre de la restructuration en cours. Ce chiffre (qui doit être mis au regard du chiffre de plus de 3 000 employés qu'occupe P&G à Genève et de l'annonce de restructuration au niveau mondial impliquant une réduction de personnel de 10%) pourrait encore être revu à la baisse. En effet, l'entreprise est en train d'étudier si certains de ces 10 à 20 licenciements pourraient être évités, notamment en trouvant d'autres postes pour les employés concernés.

Enfin, P&G a confirmé aux services de l'Etat que Genève est appelé à rester un site important pour l'entreprise. La restructuration sur le plan international n'est pas liée à la situation locale mais à un souhait de réorganisation globale de l'entreprise touchant ses différents sites de par le monde. Le Conseil d'Etat entend bien évidemment poursuivre ses contacts réguliers avec la direction de l'entreprise afin d'être en mesure de faciliter ses activités dans notre canton et de prévenir toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer. Le conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales de l'économie et de la santé (DARES), M. Pierre-François Unger, est ainsi en contact régulier – environ tous les deux mois – avec la direction de l'entreprise.

### **Renforcer l'attractivité de la région lémanique**

La coexistence d'entreprises et de structures variées représente une véritable richesse pour Genève et sa région. Les multinationales emploient dans notre canton plus de 70 000 personnes soit plus du tiers des emplois du secteur privé, dont beaucoup sont souvent hautement qualifiées. Quant aux PME, elles constituent la colonne vertébrale de notre économie : complémentaires des multinationales, elles permettent au canton de disposer d'un tissu industriel dense et varié.

Le service de la promotion économique de Genève (SPEG) a pour mission de favoriser la création d'entreprises dans le canton et de faciliter le développement des entreprises qui y sont installées. A l'écoute des besoins des multinationales et des PME, il favorise et renforce les capacités d'assemblage des compétences présentes à Genève et dans la région

lémanique. Il est particulièrement actif dans le domaine de l'innovation au travers des plateformes de promotion BioAlps, Alp ICT et Micronarc.

Dans ce cadre, les relations avec les entreprises sont une priorité pour le SPEG. Celui-ci effectue des rencontres ciblées et privilégie les contacts via les associations faïtières, les organismes d'aide aux entreprises (FAE, Ecllosion, Fongit, Fondetec, etc.) et tout autre partenaire économique du canton (Fédération des entreprises romandes, Groupement des entreprises multinationales, Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, etc.).

Le SPEG organise par ailleurs régulièrement des événements avec les multinationales en vue de créer des ponts entre l'économie locale (PME, start up, etc.) et les multinationales. Le but est de favoriser les échanges, de créer de nouvelles opportunités d'affaires bénéfiques à l'ensemble du tissu économique genevois et de réunir secteurs publics et privés dans une dynamique de partage d'expérience. A titre d'exemple, l'on peut notamment citer les rencontres de l'innovation organisées conjointement par l'Etat de Genève et P&G. Cette manifestation – qui en est à sa 4<sup>e</sup> édition – s'inscrit clairement dans la volonté du Conseil d'Etat de promouvoir et de soutenir l'innovation entrepreneuriale, véritable moteur du développement économique et axe fondamental de la politique de promotion économique menée par le DARES.

Ces actions menées par le SPEG s'inscrivent dans la ligne du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat. Celui-ci a en effet affirmé sa volonté, d'une part, de préserver les pôles économiques d'excellence, et d'autre part, de favoriser l'émergence de nouveaux pôles. Cette volonté s'est également illustrée récemment par différentes mesures visant à positionner la région franco-valdo-genevoise à la pointe du développement durable et plus spécifiquement des « cleantech » (technologies propres). Entamé en 2010 avec une étude de faisabilité d'un cluster, cet objectif s'illustrera, en 2013, par le démarrage des activités de l'incubateur « cleantech » qui permettra de mobiliser les forces de notre région et de stimuler les synergies entre l'ensemble des parties prenantes. La création de cet incubateur via le regroupement d'entités existantes dans un même bâtiment – FAE, OPI et Fongit – doit permettre l'essor de projets innovants et de sociétés actives dans ce domaine d'avenir.

Améliorer l'attractivité du canton pour les entreprises qui cherchent un lieu d'implantation signifie aussi préserver les conditions cadres attrayantes (infrastructures performantes, personnel qualifié, terrains disponibles, fiscalité attrayante, flexibilité du marché du travail, etc.) qui ont assuré jusqu'ici le succès de notre développement économique. Le Conseil d'Etat a

ainsi déposé, en 2011, un projet de loi instaurant un nouveau type de zone d'activités, intitulé « zone de développement d'activités mixtes ». Ce nouveau texte, adopté par le Grand Conseil le 16 mars 2012, poursuit 3 objectifs :

- 1) répondre à une occupation rationnelle des zones de développement industriel et artisanal en permettant leur densification;
- 2) épargner par cette densification des terrains si précieux pour la construction de logements;
- 3) rapprocher des secteurs économiques de plus en plus interdépendants, contribuant ainsi à améliorer nos problèmes de mobilité.

La récente loi accordant le statut de « JEDI » à des jeunes entreprises développant des innovations doit permettre quant à elle de tirer le meilleur parti de la richesse de la recherche à Genève et dans sa région, en facilitant le développement endogène de sociétés nouvelles créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée.

Le Conseil d'Etat entend également rester attentif à l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des entreprises afin d'anticiper tout risque majeur pour notre région. Il proposera différentes pistes permettant de conserver à Genève les activités de négoce international (8 000 à 9 000 emplois) et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé. Enfin, toujours dans le but de maintenir l'attractivité de Genève, le Conseil d'Etat présentera un contre-projet à l'initiative sur la suppression des allègements fiscaux aux entreprises : il est en effet nécessaire que notre canton garde cette possibilité d'intervention qui permet de venir en aide aux entreprises qui souffrent et qui ont besoin d'un soutien pour garantir non seulement leur survie mais aussi l'emploi de leurs salariés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER